



OFFICE DE L'ELEVAGE
Direction de l'International - Mission Europe

**Compte rendu de la 82^{ème} réunion du Comité de gestion unique,
du jeudi 5 mars 2009**
Points concernant le secteur du lait et des produits laitiers

Participaient à la réunion :
Mme JOUVE Marie-Claire
Mme AILLERY Florence
Melle SCARSI Florence

M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Sous-direction des produits et marchés
M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Bureau du lait et des produits laitiers
Office de l'élevage

POINTS IMPORTANTS

↳ **Restitutions à l'exportation :**

Restitution commune :

Pas de proposition : les taux sont inchangés

Restitution par voie d'adjudication :

Beurre 82% : 60 €/100 kg (inchangé)
Butteroil : 73 €/100 kg (inchangé)
Poudre de lait écrémé : 22 €/100 kg (+0,02 €/100 kg)
Votes : absence d'avis

Restitution hors annexe I sur les produits laitiers :

Pas de proposition : les taux sont inchangés

↳ **Adoption d'une modification du règlement n°595/2004 concernant les quotas laitiers**

Le projet adopté fait suite à l'accord sur le bilan de santé de la Politique Agricole Commune : il prévoit que le correctif matière grasse appliqué aux livraisons de lait soit divisé par deux lorsque la correction est positive. En outre, d'autres dispositions prévoient la possibilité de diviser par deux l'intensité des contrôles sur les livraisons lorsqu'un Etat membre collecte 95% ou moins de sa référence pendant chacune des 3 dernières campagnes. Enfin, de nouvelles communications à réaliser par les Etats membres sont prévues par le projet adopté, notamment en vue de l'établissement de rapports par la Commission.

Vote : absence d'avis - entrée en application au 1^{er} avril 2009 sauf pour la partie « contrôle » pour laquelle l'entrée en application est prévue au 1^{er} avril 2008.